

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du Conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, le Conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure relative aux marges pour un agrandissement du bâtiment situé au 6836, rue Mazarin, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous :

Cette dérogation mineure autoriserait la construction d'un agrandissement situé à une distance de 0,6 mètre de la ligne de lot latérale en dérogeant à l'article 81 du règlement 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest qui exige qu'un bâtiment qui n'est pas implanté à la limite latérale d'un terrain soit implanté à une distance égale ou supérieure à 1,5 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

**DONNÉ** à Montréal, ce 5 novembre 2009.

Caroline Fiset, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Informations : 514 872-3431**